



## Service Enfance /Jeunesse

- Accueils de loisirs Péri-scolaire Extrascolaire
- Restauration scolaire
- Club ados

Place G. Clémenceau-95620

Madame, Monsieur,

Le club ados et les accueils de loisirs de la ville de Parmain, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, vous proposent un séjour à la neige, pendant les vacances de février 2023 pour les *parminoïses* âgés de 6 à 16 ans.

Nous serons accueillis au Collet d'Alleverd (Isère) à 45 km de Grenoble, dans un chalet de la P.E.P. (Pupilles de l'enseignement public) situé à 1450m d'altitude.

### **Le séjour se déroulera du samedi 25 février au samedi 04 mars 2023.**

Le transport se fera avec une compagnie de car de l'Isère avec qui nous avons l'habitude de voyager. L'encadrement est assuré par Xavier MOY, directeur, et 4 animateurs.

### **Le prix du séjour est de 474 €.**

#### **Le prix comprend :**

Le transport, l'hébergement en pension complète, la location du matériel de ski alpin, les remontées mécaniques ainsi que l'assurance.

**ATTENTION** : Les places sont limitées, les réservations se feront par ordre d'arrivée des coupons réponse, par courrier ou par mail.

Pour les ados : [ado@ville-parmain.fr](mailto:ado@ville-parmain.fr)

Pour les élémentaires : [centresdeloisirs@ville-parmain.fr](mailto:centresdeloisirs@ville-parmain.fr)

### **Toute réponse donnée vaut pour une inscription définitive.**

### **Date limite de réponse : 10/02/2023**

Le séjour sera facturé directement sur le compte famille fin février.

Vous avez la possibilité de payer en 2 fois, uniquement par chèques (à l'ordre du trésor public) déposés en mairie avant le départ, le séjour devant être soldé avant le départ.

**Modalités de désistement** : à partir du :

- 04 février 2023 inclus jusqu'au 11 février inclus : 50% du prix du séjour seront facturés
- 11 février 2023 inclus jusqu'au 18 février inclus : 80% du prix du séjour seront facturés
- 18 février 2023 inclus jusqu'au 25 février inclus : la totalité du prix du séjour sera facturée

-----  
Mon enfant : .....

Participera au séjour de ski organisé par la commune du samedi 25 février au samedi 04 mars 2023.

Date :

Signature :